

**CCAS**  
DE  
**PUYGIRON**  
(Drôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 AVRIL 2017**

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	5
Nombre de membre en exercice	5
Nombre de membres présents	3

Date de la convocation	04 avril 2017
Date d'affichage	04 avril 2017

L'an deux mil dix sept et le treize avril à dix neuf heures trente, le conseil d'administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc.

Présents : THIVOLLE Michel, DUMONT Pascale.

Absent excusé : MALECOT Olivier.

Absente représentée : LOOPUYT Christine (pouvoir à CAMPELLO Régina).

M. THIVOLLE Michel a été nommé secrétaire.

**Objet : Suppression du CCAS**

Le Maire expose au conseil d'administration, qu'en application de l'article L 123.4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, **le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de de 1500 habitants et plus, mais qu'il est désormais facultatif dans tout commune de moins de 1500 habitants.**

Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil d'administration dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015.991 du 07 août 2017 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au Code de l'Action Sociale et des Familles auparavant dévolues au CCAS.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide de dissoudre le CCAS à compter du 13 avril 2017.**
- **Dit que le conseil municipal exercera directement cette compétence et que le budget du CCAS est transféré dans celui de la commune.**

Pour extrait certifié conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire :	
• après publication en Préfecture le	27 / 04 / 2017
• et publication ou notification le	04 / 05 / 2017

Le Président  
**Loïc CHARPENET**



ORIGINAL